

secteur privé. Nous considérons que la déclaration faite par le président, en février 1981, et la pochette d'information sur les révisions envisagées, constitue une bonne description succincte des trois parties de la nouvelle présentation; nous avons par conséquent ajouté en annexe à notre rapport cette déclaration et ces renseignements.

En novembre 1980, le Comité avait recommandé l'insertion d'analyses sommaires des répercussions régionales relatives des dépenses fédérales. Bien que les changements effectués jusqu'à ce jour nous réjouissent, nous continuons à recommander que des informations globales régionales et sectorielles soient introduites dans les tables et dans le texte des prochaines éditions du Budget des dépenses. Ces renseignements, à notre avis, sont nécessaires pour comprendre et évaluer les objectifs et l'impact des politiques gouvernementales.

Le président du Conseil du Trésor a souligné que si le Parlement n'utilisait pas pleinement et efficacement les renseignements qui lui étaient ainsi fournis, la révision de celui-ci aurait été faite en vain.

L'IMPACT DE L'AUTOFINANCEMENT

Donnant suite aux recommandations du Comité, le gouvernement a adopté un régime d'autonomie financière relative aux locaux des ministères (par l'entremise du Programme de logement du ministère des Travaux publics). On tiendra compte de cette nouvelle politique dans les budgets des dépenses ultérieurs ce qui, nous l'espérons, permettra d'avoir une idée plus exacte du coût de ce programme.

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

Pour faciliter le plus possible la compréhension du Budget des dépenses par les parlementaires et autres profanes, nous recommandons que les mots «subventions» et «contributions» soient examinés et, dans la mesure du possible, remplacés par des mots plus précis. En ce moment, une «contribution» doit faire l'objet d'une vérification et d'un crédit, tandis qu'une «subvention» adoptée ne donne pas lieu à une vérification. Cet état de choses pourrait semer une confusion inutile, notamment dans l'esprit de ceux qui n'utilisent pas couramment le Budget des dépenses.

LES PROGRAMMES DE TRANSFERT

Nous voudrions souligner qu'une importante nouvelle orientation a été adoptée par le transfert de pratiquement tous les organismes culturels clés, du Secrétariat d'État au ministère des Communications. Nous recommandons que de telles réformes, qui modifient beaucoup les dépenses budgétaires, soient indiquées plus explicitement et visiblement dans les éditions futures du Budget.

LES POSTES

Le Comité a été informé que les indications du Budget des dépenses seront revues lorsque le ministère des Postes sera transformé en société de la Couronne. Les dépenses gouverne-

mentales ne comprendront alors que les montants requis pour éponger les déficits éventuellement contractés par le ministère, plutôt que l'ensemble de ces dépenses. Comme la nouvelle société de la Couronne est censée fonctionner sans subventions du gouvernement, il est possible que les éditions ultérieures du Budget principal des dépenses ne comportent, un jour, aucune indication relative aux Postes.

Respectueusement soumis,

Le président,
D. D. EVERETT

(ANNEXE AU RAPPORT)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Le 4 février 1981

A: *Tous les sénateurs et les députés*

LA RÉFORME DU BUDGET DES DÉPENSES

J'ai déposé aujourd'hui à la Chambre, des documents se rapportant à la proposition du gouvernement de procéder, pendant les quatre prochaines années, à des modifications importantes, tant de la structure que de la nature des données communiquées dans le Budget des dépenses, en vue d'appuyer les demandes de dépenses du gouvernement. Les modifications proposées renferment l'énoncé d'une présentation en trois parties des données sur le Budget des dépenses ainsi que des exemples de plans de dépenses reliés aux programmes du Service correctionnel du Canada et d'Approvisionnement (Approvisionnements et Services Canada).

Dans le cadre des modifications envisagées, je déposerai, avec le Budget des dépenses pour 1981-82, un nouveau volume qui récapitule les propositions de dépenses du gouvernement.

Les modifications prévues représentent une première étape importante de l'accroissement de la responsabilité du gouvernement à l'égard du Parlement en ce qu'elles amélioreront les informations qui figurent au Budget des dépenses. La réforme du Budget des dépenses est étroitement reliée aux principales initiatives déjà en cours d'exécution et ayant pour but d'améliorer l'information fournie par les ministères ainsi que la prise de décisions du gouvernement relatives aux affectations de ressources par l'application du Système de gestion des politiques et des dépenses. Ces modifications constituent une réponse globale aux critiques formulées par le Vérificateur général, par le Comité des comptes publics et par la Commission royale d'enquête sur la gestion financière et l'imputabilité au sujet du Budget des dépenses actuel.

Les plans de dépenses relatifs aux programmes du Service correctionnel et d'Approvisionnement (Approvisionnements et Services Canada) joints à la présente lettre illustrent la structure et la teneur des informations qui doivent appuyer et expliquer les prévisions de dépenses relativement aux programmes. Ces informations sont fondées sur les données de l'année dernière (1980-81) et n'indiquent pas les demandes de crédits pour 1981-82 qui vont être soumises. On a conçu ces exemples en vue d'obtenir les observations des membres du Parlement sur la suffisance et l'utilité des informations avant d'établir d'une manière définitive la présentation des plans ministériels et de l'adopter à l'égard des autres ministères.